



Pack FISCALITÉ

> Allègement fiscal octroyé aux entreprises développant un élément inconnu ou inexploité dans le canton du Jura

	NEI	CANTONAL	FÉDÉRAL
BÉNÉFICIAIRES	Start-up répondant à un certain nombre de critères en termes d'innovation et de R&D.	Sociétés servant les intérêts de l'économie jurassienne. Sociétés dont le transfert est souhaitable pour des raisons d'aménagement local ou régional. Sociétés dont la transformation, la modification des structures, la fusion ou la scission doit être facilitée dans l'intérêt de l'économie jurassienne. Sociétés modifiant de façon importante leur activité et pouvant être assimilées à une fondation nouvelle (sociétés bénéficiant du statut NEI).	
MONTANT DE LA CONTRIBUTION	Max. 75% de l'impôt sur le bénéfice et le capital dû aux niveaux cantonal, communal et ecclésiastique.	Max. 100% de l'impôt sur le bénéfice et le capital dû aux niveaux cantonal, communal et ecclésiastique.	95'000.– par emploi à créer durant la durée de l'allègement fiscal. 47'500.– par emploi à préserver ou à réorienter durant la durée de l'allègement fiscal.
DURÉE DE LA CONTRIBUTION	Max. 5 ans <i>(renouvelable pour une durée de 5 années supplémentaires)</i>		
REQUÊTE / DOCUMENTS À FOURNIR	<ul style="list-style-type: none"> > Business plan > Planification financière > Roadmap & Objectifs > Formulaire de demande du statut NEI <i>(selon modèles de la Promotion économique)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > Business plan > Planification financière > Roadmap & Objectifs <i>(selon modèles de la Promotion économique)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> > Business plan > Planification financière > Roadmap & Objectifs <i>(selon modèles de la Promotion économique)</i> > Décision d'allègement fiscal cantonale
DÉBUT DE LA CONTRIBUTION	Au début de l'année civile correspondant à la date d'inscription de la société au registre du commerce jurassien.	Au début de l'année civile correspondant à la date d'inscription de la société au registre du commerce jurassien ou de la modification de l'activité de la société permettant de répondre aux critères d'éligibilité.	
RAPPORT(S) D'AVANCEMENT	Demande de prolongation écrite à adresser à la Promotion économique durant la dernière année du statut NEI.	Demande de prolongation écrite à adresser à la Promotion économique durant la dernière année de l'allègement fiscal.	Rapports annuels d'allègements fiscaux fédéraux Demande de prolongation écrite à adresser à la Promotion économique durant la dernière année de l'allègement fiscal.